



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 18/10/2022 en présentiel et audioconférence

Président de séance : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY - Pierre-Yves KERLOCH – Toufik HAMDAOUI - Anthony PINTO - Jacques RIVALS

Excusé : M. Christophe MPAGA

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS CHAMPIONNATS & COUPES

Match N° 25112664 ESC 20^{ème} / ESC XVème 2 D4.B du 16/10/22

Courriel de ESC 20^{ème} du 13/10/22 demandant le report du match, motif : stade Louis Lumière indisponible et confirmé par la DJS.

La commission fixe la rencontre au 06/11/22.

Match N° 25112668 ANTILLAIS PARIS 19 / JAM 2 D4.B du 16/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur (JAM 2)

La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de la JAM et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Match n° 25112756 HOMENETMEN / MENILMONTANT 2 D4.C du 16/10/22

Courriel du dirigeant de HOMENETMEN du 17/10/22 nous informant un problème de tablette au moment de l'envoi de FMI, le score est de 1 / 2 pour MENILMONTANT 2.

Le club de Ménilmontant est en copie, la commission entérine le score Homenetmen 1/2 Ménilmontant 2.

Match N° 25277035 HOMENETMEN / COURONNES OFC coupe 75 du 09/10/22

lecture de la FM et rapport de l'arbitre, match non joué, motif : absence du club recevant (HOMENETMEN).

La commission donne match perdu par forfait à l'équipe d'Homenetmen et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière) L'équipe de Couronnes OFC est qualifiée pour le prochain tour.

SENIORS FEMININS CHAMPIONNAT**Match N° 24602391 PARIS 15. AC / COURONNES OFC D1 du 15/10/22**

lecture de la FM et rapport de l'arbitre, match non joué, motif : absence du club visiteur COURONNES

La commission donne match perdu par forfait (2^{ème} forfait) à l'équipe de Couronnes OFC et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

ANCIENS**Match N° 25315663 MINHOTOS / PARIS XIII ES coupe 75 du 23/10/22**

Courriel MINHOTOS du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de championnat anciens D1 prévu la même date.

La commission fixe la rencontre au 30/10/22

JEUNES**U14****Match N° 24553679 SALESIENNE 3 /PETITS ANGES 2 D3.A du 15/10/22**

La Salésienne demande via footclub le report du match, motif : Match de coupe de France féminine prévu la même heure.

La commission fixe la rencontre au 05/11/22.

Match N° 25118979 ESP PARIS 19.5 /TROPS D4.A du 15/10/22

Courriel de TROPS du 17/10/22 nous informant de l'inversion du score sur la FMI (0/12) pour TROPS (Espérance Paris 19 en copie de l'e-mail)

La commission valide le score Esp. Paris 19.5 0/12 Trops.

Match n° 25119165 ESC Paris 20 / AS PARIS 2 du 15/10/22**Courriel de l'ESC Paris 20 du 14/10/22** déclarant forfait avisé

La commission entérine le 3^{ème} forfait avisé de l'équipe de l'ESC Paris 20 entraînant son forfait général et lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match N° 25276279 AF PARIS 18 / RC PARIS 10 coupe 75 du 22/10/22**Courriel de RC PARIS 10 du 17/10/22** déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé de l'équipe RC Paris 10, l'équipe de l'AF Paris 18 est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25276996 PARIS 15 AC 2 / AS PARIS 2 coupe Amitié 75 du 22/10/22**Courriel de l'AC PARIS 15 du 17/10/22** demandant si le match aura bien lieu

Etant donné que l'équipe 2 de l'AS Paris est forfait général dans son championnat, la commission retire cette équipe de la coupe amitié 75. L'équipe 2 de Paris 15 AC est qualifiée pour le prochain tour.

Courriel de l'AS PARIS du 17/10/22 sur l'homologation des changements par le district.

La commission précise à nouveau que les modifications sur le lieu (terrains habituels du club ou non si le nouveau terrain est dans Paris intramuros) et l'heure (selon les plages horaires instituées à l'article 15.6 du RSG 75) d'un match peuvent intervenir jusqu'au vendredi 12H. Les services administratifs du district ont l'accord de la commission, sur ces bases, d'homologuer lesdites modifications. L'attention des clubs est régulièrement attirée sur ce point.

U16**Match N° 25116502 BON CONSEIL / ES PARISIENNE 2 D3.A du 02/10/22****Reprise du dossier** après réception de la feuille de match.

Lecture de la feuille de match, le match n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe 2 de l'ES Parisienne. La commission donne match perdu par forfait (1^{er} forfait) à l'équipe 2 de l'ES Parisienne et lui inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)

Courriel de l'ES PARISIENNE du 13/10/22 déclarant forfait général de leur équipe 2 en D3.A

La commission entérine le forfait général de l'équipe 2 de l'ES Parisienne après parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match N° 25116689 SOLITAIRES 2 / TERNES PARIS OUEST D3.C du 16/10/22

Lecture de la FMI, match non joué, motif : absence du club visiteur – Courriel de Ternes Paris Ouest

*La commission prend connaissance des pièces du dossier et notamment la preuve que les équipes ont été présentes sur le site. Au vu de la configuration des installations, il se peut qu'elles aient pu se rater si tout n'a pas été mis en œuvre pour le faire. La commission décide de donner match à jouer et fixe la rencontre au 13/11/12 avec un arbitre officiel à la charge du club recevant. **Transmet à la CDA***

Match N° 25116778 ESC 20ème / TROPS D3.D du 16/10/22**Courriel de ESC 20ème du 14/10/22** déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (2^{ème} forfait) de l'équipe de de l'ESC Paris 20.

U18 CHAMPIONNATS et COUPE**Match N° 24552792 ESP PARIS 19.2 / JAM D2 du 16/10/22**

Courriel de ESP PARIS 19 du 13/10/22 demandant le report du match, motif doublon au stade de Bobigny et refusant de jouer à 11h00 à Ladoumègue créneau attribué par la DJS.

La commission rappelle qu'une dérogation est accordée d'office au club recevant qui en fait la demande pour jouer à 11H uniquement en catégorie U16. Il est demandé au club de l'Espérance Paris 19 de rester dans un récit factuel des faits sans jugement de valeur. La commission fixe la rencontre au 30/10/22.

Match N° 24580971 AJ HAUT MENILMONTANT / CHANTIER UA D3.B du 16/10/22

Courriel de l'AJ HAUT MENILMONTANT du 14/10/22 demandant le report du match, motif : stade Louis Lumière 2 indisponible.

Courriel de l'UA Chantier demandant le report de ce match, motif : difficultés à s'approvisionner en carburant.

Pour statuer sur un report de match pour quelques raisons que ce soit, la commission vérifie en premier lieu le nombre de licences valides des équipes concernées en vertu de l'article 7.9 alinéa 3 du RSG 75. Il s'avère qu'au jour du match le club de Chantier UA n'a pas le nombre minimum nécessaire de licences pour disputer cette rencontre. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait (3^{ème} forfait) sans lui infliger d'amende et déclare le forfait général de l'équipe de l'UA Chantier. La commission lui inflige une amende de 100 € (cf annexe financière)

Match N° 24580968 PARIS XVII POUCHET / PETITS ANGES 2 U18 D3.B du 16/10/22

lecture du rapport de l'arbitre officiel : match non joué, motif : absence des 2 équipes.

La commission rappelle aux clubs qu'un match programmé maintenu sur le site le vendredi après 16H doit faire l'objet d'un procès-verbal de la rencontre par l'établissement d'une feuille de match quelques soient les informations reçues postérieurement. De plus, lorsque cette rencontre est couverte par la désignation d'un arbitre officiel, le club recevant se doit d'accueillir les officiels prévus sur la rencontre.

*En conséquence, la commission donne match perdu aux deux équipes (2^{ème} forfait) à l'équipe 2 des Petits Anges (1^{er} forfait) à l'équipe de Paris XVII Pouchet et leur inflige une amende de 40 € (cf annexe financière)
Il est demandé au club Paris XVII Pouchet de régulariser les frais de déplacement de l'arbitre officiel pour un montant de 48.50 € avant le 30/10/22 et transmet à la CDA pour le suivi de cette régularisation.*

Courriel de PETITS ANGES du 14/10/22 à 19h27 déclarant le forfait général en D3.B de son équipe 2.

La commission entérine ce forfait général après la parution des calendriers et lui inflige une amende de 150 € (cf annexe financière)

Match N° 24580967 CENTRE DE PARIS AS / ENFANTS GO U18 D3.B du 16/10/22

Courriel des ENFANTS GO & de CENTRE DE PARIS AS du 17/10/22 nous informant du dysfonctionnement de la tablette score du match 1/1 un avertissement pour le joueur FOFANA Hemedi du club des Enfants Goutte d'Or.
La commission entérine le score de la rencontre 1/1

Match N° 25315654 COURONNES OFC / PARIS 15 AC coupe 75 du 23/10/22

Courriel de PARIS 15 AC du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de championnat U18 D1 prévu la même date.

La commission fixe la rencontre au 06/11/22

Match n° 24552654 AF PARIS 18 / PARIS CA coupe 75 du 23/10/22

Courriel de Paris CA demandant le report du match au motif d'un match de Gambardella le même jour.
La commission fixe la rencontre au 30/10/22.

COUPE FOOTBALL LOISIRS & CRITERIUM SA M & SA APM

Match N° 25315677 ASC BNPP / PITRAY OLIER PARIS coupe 75 du 23/10/22

Courriel de ASC BNPP du 14/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date.

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315678 EDHEC F.C. / BRETONS PARIS 2 coupe 75 du 22/10/22

Courriel de BRETONS DE PARIS du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date. A

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315674 BRETONS PARIS 1 / TROPS coupe 75 du 22/10/22

Courriel de BRETONS DE PARIS du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date. Accord des 2 clubs pour jouer le 12/11/22.

La commission constate que l'équipe de Trops engagé en critérium R3.C est « forfait général ». En conséquence, cette dernière ne peut plus disputer un match de coupe. La commission retire de la coupe 75 l'équipe de Trops ; l'équipe 1 des BRETONS PARIS est qualifiée pour le prochain tour.

Match N° 25315675 PARIS XIII.ES / PHILIPPE GARNIER coupe 75 du 22/10/22

Courriel de ES PARIS XIII du 17/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315679 LUXEMBOURG FC / PITRAY OLIER PARIS 2 coupe 75 du 22/10/22

Courriel de Luxembourg FC et de la LPIFF 17 & 18/10/22 demandant le report du match, motif : match de coupe LPIFF prévu la même date

La commission demande aux deux clubs de s'entendre sur une date à communiquer au district, la date butoir étant fixée au 19/11/22 pour jouer cette rencontre.

Match N° 25315676 SUPPORTERS DE MONTPELLIER / PARIS SPORTING CLUB coupe 75 du 22/10/22

Courriel des supporters de Montpellier du 18/10/22 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé, l'équipe de Paris Sporting Club est qualifiée pour le prochain tour.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non-communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1^{er} Appel

24551915 VIKING PARIS / RC PARIS 18 seniors D3.B du 16/10/22

24552397 POUCHET 11 / PETITS ANGES 12 anciens D2.A du 16/10/22

24552789 ES PARISIENNE / ESC Xv U18 D2 du 16/10/22

2^{ème} et dernier Appel

Match n° 24602388 SOLITAIRES / CA PARIS 3 seniors F D1 du 08/10/22

Match n° 25118974 ESC XV / ESP PARIS 19.5 U14 D4.A du 08/10/22

DIVERS TOUTES CATEGORIES**RAPPEL****HORAIRES OFFICIELS – Article 15.6 du RSG**

Match du samedi après-midi de 13H à 17H30 (U14 – séniors féminines) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

Match du dimanche matin de 09H à 11H30 (CDM – Anciens – critérium +45ans)

Match du dimanche après-midi de 12H à 16H (U16 -U18 – séniors) pour les matches qui se déroulent avec la tombée de la nuit il convient que l'éclairage de l'aire de jeu soit classé.

A compter du PV du 13/09/22, la commission accorde en catégorie U16 les coups d'envoi à 11H afin de faciliter au service du BRES de la DJS de la Mairie de Paris la programmation des rencontres.

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES**COUPE 75 SENIORS**

2^{ème} tour le 20/11/22 - tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

1/8^{ème} de finale le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Amitié

2^{ème} tour le 08/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 29/01/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 SENIORS Féminines

1^{er} tour le 19/11/22 – tirage effectué le 18/10/22 (voir site)

COUPE 75 U20

1^{er} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

COUPE 75 U18

2^{ème} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

3^{ème} tour le 18/12/22 – tirage le 15/11/22

COUPE 75 U16

2^{ème} tour 23/10/22 - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

1/8 de finale le 29/01/23 – tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U16 Amitié

2^{ème} tour le 29/01/23– tirage le 13/12/22

1/4 de finale le 19/02/23 – tirage le 07/02/23

COUPE 75 U14

2^{ème} tour le 26/11/22 – tirage le 25/10/22

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 29/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 U14 Amitié

1/8 de finale le 10/12/22 – tirage le 22/11/22

1/4 de finale le 18/02/23 – tirage le 17/01/23

COUPE 75 Anciens1^{er} tour le 23/10/22 – tirage effectué le 11/10/22 (voir site)**Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM**1^{er} tour le 23/10/22 (date butoir le 19/11/22) - tirage effectué le 11/10/22 (voir site)

Il convient de respecter les dates butoirs lorsqu'elles sont fixées sous peine de match perdu aux deux équipes. Les clubs peuvent s'entendre pour jouer avant cette date en semaine ou solliciter une inversion.

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

LA PANAMICAINE (PV du 11/10/22)

SENIORS D4

LA PANAMICAINE 2 (PV du 27/09/22)

MONTMARTRE OL (PV du 27/09/22)

CDM

SOLITAIRES FC (PV du 11/10/22)

SENIORS FEMININES D1

CAMILLIENNE (PV du 06/09/22)

PARIS XVII POUCHET (PV du 20/09/22)

SUPERNOVA (PV du 20/09/22)

PETITS ANGES (PV du 11/10/22)

ANCIENS D2

ES PARISIENNE 3 (PV du 06/09/22)

Anciens + 45 ans

PETITS ANGES PARIS (PV du 04/10/22)

U18 D2

CFPP (PV du 11/10/22)

U18 D3

PARIS CA 14 2 (PV du 06/09/22)

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

RACING CLUB 18 (PV du 04/10/22)

U18 D3 suite

CHANTIER UA (PC du 18/10/22)

PETITS ANGES PARIS 2 (PV du 18/10/22)

U16 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22)

U16 D3

AS BON CONSEIL 2 (PV du 13/09/22)

CHANTIER UA (PV du 27/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 18/10/22)

U14 D1

CFFP 2 (PV du 11/10/22)

U14 D3

RC PARIS 10 2 (PV du 06/09/22)

ES PARISIENNE 2 (PV du 27/09/22)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 20/09/22)

ES PARISIENNE 3 (PV du 27/09/22)

AS PARIS 2 (PV du 04/10/22)

ESC Paris 20 (PV du 18/10/22)